

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT GENERAL

N°: _____/PR/PM/MEE/SG/DGENR/DPERER/2025



Unité – Travail – Progrès

N'Djamena, le

FICHE

À

L'attention de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Énergie

Objet : *Défis rencontrés et échéance du mandat de l'IFC dans le cadre du projet de PPP pour les mini-réseaux*

Faisant suite à la correspondance en date du 20 juin 2025, adressée par la Société Financière Internationale (IFC), filiale du Groupe de la Banque mondiale, au Ministère de l'Eau et de l'Énergie, relative à la mise en œuvre de la composante 1.3 du Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Électricité au Tchad (PAAET), les services techniques du ministère ont examiné les différents points soulevés. Ils apportent, ci-dessous, les éléments de réponse suivants :

- **Retards dans la collecte des données et l'avancement de l'audit technique :** Le Gouvernement du Tchad, à travers le ministère en charge de l'Énergie et en collaboration avec les départements concernés, s'engage à mettre à la disposition de la mission de consultance la liste complète des sites encore manquants afin de faciliter la finalisation de l'audit technique.
- **Arbitrage sur l'approche juridique à adopter :** En réponse à la question soulevée par la consultance concernant l'orientation juridique du projet, il convient de noter que l'ARSE a déjà entamé un travail sur le cadre juridique spécifique aux mini-réseaux électriques au Tchad. À cet effet, les termes de référence ont été élaborés et transmis à la Banque en vue du recrutement d'un cabinet spécialisé. Il est recommandé que le ministère associe étroitement au régulateur à ce processus, en collaboration avec la Banque, afin d'accélérer l'adoption du cadre juridique approprié.
- **Communication et processus de décision :** Pour améliorer la coordination et la prise de décision, le ministère en charge de l'Énergie, en lien avec toutes les structures concernées, mettra en place un comité technique de haut niveau. Ce comité aura pour mission de garantir des décisions efficaces et une exécution fluide du projet.
- **Facture à régulariser :** Conformément à l'article 4.a du contrat, le ministère, en concertation avec les structures concernées, veillera à ce que le **versement des 75 000 USD** soit effectué dans les meilleurs délais afin de respecter les engagements contractuels.

Ce projet revêt une importance capitale pour le bien-être social des populations, notamment en milieu rural. Les défis identifiés ci-dessus doivent être résolus de manière urgente afin d'accélérer sa mise en œuvre et de garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Telle est l'analyse soumise à la très haute appréciation de Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Énergie.

Le Secrétaire Général Adjoint

ABDELKERIM DANGAYE

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT GENERAL

N°: _____/PR/PM/MEE/SG/DGENR/DPERER/2025



Unité – Travail – Progrès

N'Djamena, le

À

**Responsable Régional, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale
Département Conseil en Transaction – IFC**

Objet : Réponse aux préoccupations relatives au mandat de l'IFC dans le cadre du projet de PPP pour les mini-réseaux (Composante 1.3 du PAAET)

Je fais suite à votre correspondance en date du 20 juin 2025, relative à l'état d'avancement du mandat confié à la Société Financière Internationale (IFC) dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1.3 du Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Électricité au Tchad (PAAET), portant sur le développement de mini-réseaux en mode partenariat public-privé.

Après examen approfondi par mes services techniques, je tiens à vous apporter les clarifications et engagements suivants :

- **Retards dans la collecte des données et l'audit technique :** le Gouvernement du Tchad reconnaît les retards observés et réaffirme son engagement à faciliter la mission de consultance. À cet effet, la liste exhaustive des sites manquants sera transmise dans meilleur délai pour permettre la finalisation de l'audit technique.
- **Orientation juridique du projet :** concernant la structuration juridique des mini-réseaux, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSE) a d'ores et déjà engagé les travaux nécessaires à l'élaboration d'un cadre juridique spécifique. Les termes de référence ont été finalisés et transmis à la Banque pour le recrutement d'un cabinet spécialisé. Le Ministère veillera à l'implication active de l'ARSE dans ce processus, en étroite collaboration avec vos équipes.
- **Amélioration de la coordination et de la gouvernance du projet :** pour renforcer la fluidité des échanges et garantir des décisions stratégiques cohérentes, il sera mis en place un **comité technique de haut niveau** réunissant les principales parties prenantes. Ce comité sera chargé de piloter efficacement les travaux et de lever les éventuels obstacles à la bonne exécution du projet.
- **Paiement des frais contractuels :** le Ministère prendra les dispositions nécessaires, en coordination avec les entités compétentes, pour régulariser dans les plus brefs délais le paiement de la somme de **75 000 USD**, conformément aux stipulations de l'article 4.a du contrat.

Ce projet constitue un pilier essentiel de notre stratégie nationale d'électrification, en particulier pour les zones rurales. Le Gouvernement du Tchad demeure pleinement engagé aux côtés de la SFI pour la réussite de cette initiative structurante.

En vous remerciant pour votre appui constant, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Ministre de l'Eau et de l'Énergie

PASSALE KANABE MARCELIN